

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 11 h 30, le 22 juin 2010.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Simon Brouard, Québec
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Richard Côté, Québec
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean Guilbault, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Est absente :

- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ajournement de la séance au 5 juillet 2010

Résolution n° C-2010-31

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par M. Simon Brouard, il est unanimement résolu :

D'ajourner la présente séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec et de reprendre les travaux le lundi 5 juillet 2010 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT DU CONSEIL

SECRÉTAIRE